



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2019



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2019.

Conseil intercommunal

Bureau du Conseil intercommunal

Président	Jean-Paul Besson
Vice-Président	Thierry Genoud
Scrutateurs	Monique Bersier
	Antoine Nicolas
Scrutateurs suppléants	Dario Sicuranza
	Stéphane Gabriel
Secrétaire	Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
Laurence Pinel	Jean-Mario Gasparetto
Antonella Salamin	Marc-Olivier Lequint
Daniel Richard	Jean-Claude Bays
Rasul Mawjee	Edgard Cretegny
Laurent Dorand	Michael Rohrer
Olivier Dutruy	Philippe Menoud
Cédric Marzer	Frédéric Guenin

Séances du Conseil intercommunal - Résumé des décisions

Le Conseil intercommunal a siégé à trois reprises en séance ordinaire et a participé à une séance d'information.

Séance d'information du 17 janvier 2019 à Gland

Faisant suite à la séance d'information du 24 mai 2018, le comité de direction a sollicité une étude complémentaire pour la construction d'une station d'épuration sur le site du Lavasson traitant uniquement les eaux usées des communes de l'APEC afin de permettre une comparaison avec les trois scénarios envisageables.

A la suite de cette démarche, le COPIL STEP a élaboré une synthèse de ces trois variantes au point de vue technique et économique.

Celle-ci a été présentée lors de la séance d'information susmentionnée à laquelle étaient conviés les membres du Conseil intercommunal et les municipalités des communes membres de l'APEC.

Séance du 2 mai 2019 à Dully

Préavis no 17 relatif au projet de régionalisation de l'épuration.

Le Conseil intercommunal décide à la majorité avec 6 avis contraires et 5 abstentions :

- d'accepter la proposition du comité de direction à savoir que notre association soit le maître d'œuvre de la construction de la nouvelle station d'épuration régionale de 120'000 EH.
- de mandater le comité de direction pour négocier les conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésereux et Prangins au sein de notre association.

avec les amendements suivants :

Amendement no 1

Les négociations concernant le panier de la mariée devront être terminées pour le 31 décembre 2019.

Amendement no 2

Les statuts doivent garantir que le poids de 2 villes comme Nyon et Gland ne permettent pas d'écarter les petites communes des décisions.

Préavis no 18 relatif aux comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2018, soit :
 - a) le compte de fonctionnement ;
 - b) le bilan ;
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2018 ;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2018.

Séance du 26 septembre 2019 à Luins

Préavis no 19 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à remplacer les disques biologiques par des lits fluidisés.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 587'600.-- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Préavis no 20 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision du digesteur no 2.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 1'037'600.-- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Préavis no 21 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer le remplacement des vis de relevage des boues biologiques.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 156'600.-- et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Séance du 7 novembre 2019 à Gilly

Préavis no 22 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard S50 sur le territoire de la Commune de St-Cergue.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 539'600.- et de le ristourner à la commune de Saint-Cergue.

Préavis no 23 relatif au budget de l'exercice 2020.

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- le projet de budget de l'exercice 2020 tel que présenté par le comité de direction.

Préavis no 24 relatif :

- **aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chéserex et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration ;**
- **au contrat de droit administratif à signer entre les partenaires.**

Le Conseil intercommunal décide à la majorité avec un avis contraire et une abstention :

- d'accepter la proposition du comité de direction relative aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chéserex et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration ;
- de prendre acte du contrat de droit administratif à signer entre les partenaires.

Comité de direction

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervaix, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu, municipale, Dully
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eric Chesaux, syndic, Longirod
	M. Yves Ravenel, syndic, Trélex
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de direction s'est réuni à 14 reprises en 2019. Ses principales occupations furent les suivantes :

Régionalisation de la station d'épuration

Historique des décisions

Entité	Date	Décisions
APEC	21 avril 2016	Préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration de CHF 208'400.- accepté par le Conseil intercommunal.
AEB	21 avril 2016	Préavis no 3/2011-2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration de CHF 22'000.- accepté par le Conseil intercommunal.
Nyon	25 avril 2016	Préavis no 262/2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 120'000.- HT pour la régionalisation de l'épuration (« <i>Financement pour les études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières du projet de régionalisation de l'épuration ; Révision sur l'Ordonnance sur la Protection des Eaux/traitement des micropolluants</i> ») soumis au Conseil communal.
Prangins	18 mai 2016	Préavis municipal no 92/16 relatif à une demande de crédit de CHF 26'000. -- pour la participation aux études de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration des eaux accepté par le Conseil communal.
Nyon	5 septembre 2016	Le Conseil communal de Nyon accepte le préavis avec un amendement de CHF 75'000.- supplémentaires pour des précisions complémentaires sur le plan technique, la faisabilité et les coûts pour l'adaptation de la STEP à Nyon.
Nyon	2 octobre 2017	Rapport municipal : résultat des études complémentaires qui penche en faveur de la régionalisation.
Nyon	11 décembre 2017	Décision du Conseil communal de Nyon : prend acte du rapport et permet à la municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario de STEP unique sur la commune de Gland (69 oui, 14 non, 4 abstentions).

APEC	Juin 2018	En vue des décisions à prendre, l'APEC réalise également une étude similaire à Nyon (technique et financière) pour une solution seule (appelée APEC 45). Cette dernière a été finalisée en septembre 2018.
APEC	2 mai 2019	Préavis 17 relatif au projet de STEP régionale accepté par le Conseil intercommunal avec deux amendements : <ul style="list-style-type: none">• amendement no 1 : les négociations concernant le « panier de la mariée » devront être terminées pour le 31 décembre 2019 ;• amendement no 2 : Les statuts doivent garantir que le poids de 2 villes comme Nyon et Gland ne permettent pas d'écarter les petites communes des décisions.
APEC	7 novembre 2019	Préavis no 24 relatif : <ul style="list-style-type: none">• aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésereux et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration (montant compensatoire);• au contrat de droit administratif à signer entre les partenaires ; accepté par le Conseil intercommunal.

Situation actuelle

Les exécutifs de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex) et des communes de Nyon, Gingins, Chésereux et Prangins ont accepté les conditions d'adhésion du projet de régionalisation de l'épuration ceci sous réserve de l'aval des législatifs.

Calendrier

- Association des Eaux du Boiron (AEB) : cet objet sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil intercommunal prévue en mai 2020.
- Commune de Chésereux : cet objet sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 12 mars 2020.
- Commune de Gingins : cet objet sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 28 avril 2020.
- Commune de Prangins : cet objet sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal le 1er avril 2020.
- Commune de Nyon : la municipalité déposera son préavis au Conseil communal le 24 février 2020.

Avenir de notre station - étude

La mise en service d'une nouvelle station d'épuration n'interviendra pas avant 2025-2030. Or, notre station d'épuration est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer pendant ce laps de temps.

Au vu de cette situation, le comité de direction a mandaté le Bureau Ribl afin d'effectuer des simulations de situations. Le coût de cette étude est devisé à CHF 5'000.--.

Celle-ci a permis de prendre diverses mesures définies notamment dans les préavis no 19, 20 et 21 susmentionnés.

Les travaux d'entretien et de rénovation ayant fait l'objet d'un préavis

Entretien de la centrifugeuse (préavis no 10)

Cette dernière, en fonction depuis 2005 soit depuis une douzaine d'années, a été révisée ceci par le remplacement des parties mobiles dont notamment la vis, le bol et les paliers.



Révision complète du groupe chaleur force et remplacement du dégrilleur (préavis no 14)

Groupe chaleur force

Cette opération consistait en un démontage complet du moteur MAN à 35'000 heures, au remplacement des pièces d'usures, bielles, pistons, culasses complètes, turbo et l'échangeur de chaleur, au remontage du tout et aux essais.



Le dégrilleur

Datant de 1992, le dégrilleur permettant de retenir la plupart des déchets supérieurs à 5 mm à l'entrée de la STEP a été remplacé.



Installation d'une ventilation et désodorisation du local sécheur (préavis no 15)



Ce projet poursuivait les objectifs suivants :

- améliorer la qualité de l'air et la ventilation du local hors des périodes de séchage.
- réduire les émanations auprès du voisinage hors des périodes d'exploitation de l'OTR.

Cette ionisation a été mise en service début 2019. Ce système de purification de l'air est efficace grâce à la recirculation de l'air nettoyé et à l'amélioration du brassage d'air dans le local.

Les analyses effectuées confirment une nette amélioration et les valeurs limites (VME) sont respectées.

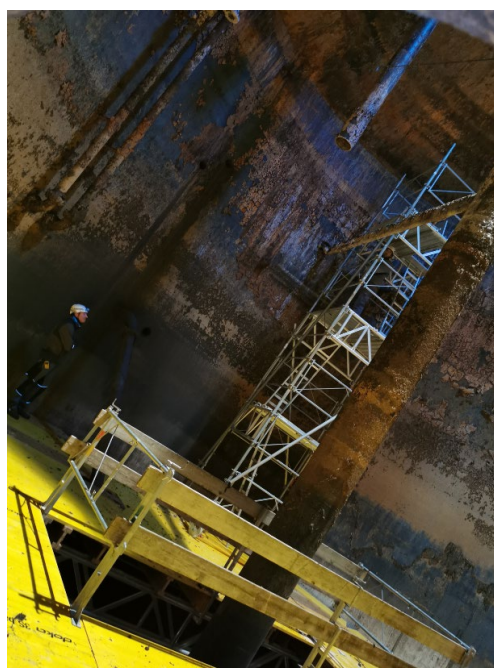
Révision du digesteur no 2 (Préavis no 20)

La vidange terminée a permis de constater que l'intérieur de cet ouvrage est en bon état. Lors de cette opération 99 tonnes de boues ont été évacuées et éliminées en incinération. Pendant la durée de ces travaux et ceci jusqu'à mi-décembre, 40 m³ de boues épaissies ont été transportés et traités chaque jour par les STEP Morges, Nyon, Rolle et des Service industriels de Terre Sainte et environs.

Les travaux (adaptation de la tuyauterie du digesteur no 1 pour le fonctionnement avec digesteur no 2, remplacement du système de brassage, modification du chauffage, remplacement et automatisation des vannes, changement des deux pompes de circulation des boues, pose d'un nouveau tableau électrique) ont été terminés au début du mois de décembre.



Nouvelles vannes pneumatiques et les conduites



Echafaudage à l'intérieur du digesteur

Le digesteur no 2 a été progressivement remis en service et alimenté en parallèle du digesteur no 1. Depuis, nous avons atteint une bonne production de biogaz et résolu les nuisances olfactives rencontrées lors des étapes de stockage et de déshydratation.

Certains travaux d'automation seront à finaliser début 2020.

D'autre part, les dispositifs de sécurité du biogaz sur le toit des deux digesteurs sont neufs.

Entretiens des installations et des collecteurs

Station d'épuration

Déversoir d'orage

Remplacement de la pompe.

Laveur de sable

Suite à de nombreuses pannes électriques et vu le terme de la commercialisation de certains composants électroniques sur cette installation, un nouveau tableau électrique a été installé avec des instruments de la nouvelle génération avec une connexion à distance pour en faciliter le dépannage.

Pont aérateur

Révision du moteur-réducteur du bassin no 2.

Surpresseurs d'air biologie

Un surpresseur défectueux est remplacé.

Boues épaissies

Remplacement du variateur d'une vis d'épaississement et d'un moteur d'agitation du flocculateur ainsi que le moteur du convoyeur.

Rajout de 2 mélangeurs sur le circuit des boues à épaissir afin d'optimiser le mélange boues-floculant.

Réseau intercommunal des collecteurs

Curage annuel

Nous avons procédé au curage complet des collecteurs du secteur englobant les communes de Burtigny, Begnins et Gland.

Stations de pompage et bassins de rétention

Bassin de rétention de la Cézille :

- remplacement de 2 regards ;
- apport de quelques améliorations dans le piège à cailloux.

STAP le Vernay :

- révision d'une pompe et d'un moteur ;
- rajout d'un rail de palan pour sortir les lourdes pièces mécaniques de la station.

STAP de la Réserve :

- remplacement des deux pompes.

Nouveaux véhicules

Après 19 ans de bons et loyaux services, notre pick-up Mitsubishi est parti au service d'un hôpital en Sierra Léone. Ce dernier est remplacé par un petit véhicule d'intervention et un véhicule double cabine équipé d'un pont en alu et d'une petite grue.

Ce dernier va sérieusement alléger la tâche de nos collaborateurs lorsqu'ils doivent sortir des moteurs (350 kg), des pompes sises dans les stations de pompages, charger du matériel lourd.



Organisation de la sécurité dans le périmètre de la station d'épuration

En sa qualité d'employeur, l'APEC, par l'intermédiaire du comité de direction, demeure responsable de la sécurité de ses collaborateurs sur le site de la station d'épuration et lors des travaux sur les réseaux de collecteurs intercommunaux.

Une société spécialisée dans ce domaine a été mandatée pour entreprendre une étude de la gestion de la sécurité sur le périmètre de la STEP.

L'objectif de cette étude est :

- d'analyser les installations existantes et le mode d'exploitation de la STEP de la Dullive dans l'optique de la sécurité du personnel d'exploitation ;
- d'élaborer un plan des zones ATEX pour la filière de traitement des boues sur la base des documents de la SUVA « La sécurité des installations de biogaz » et de Biomasse Suisse « Manuel qualité biogaz ».

Les zones ATEX

La classification en différentes zones constitue un outil pour la prévention des explosions. Cette classification permet d'identifier les emplacements dans lesquels les sources d'inflammation effectives doivent être empêchées, ainsi que la probabilité de la formation de mélanges explosibles lors de la fabrication, de la mise en œuvre, du traitement, du stockage et du transport de gaz inflammables.

Caractéristiques des zones

Elles sont les suivantes :

- emplacement où une atmosphère explosive consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz est susceptible de se présenter occasionnellement en fonctionnement normal ;
- emplacement où une atmosphère explosive consistant en un mélange avec l'air de substances inflammables sous forme de gaz n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée ;
- emplacement où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles est présente dans l'air en permanence pendant de longues périodes ou fréquemment ;

- emplacement où une atmosphère explosive sous forme de nuage de poussières combustibles n'est pas susceptible de se présenter en fonctionnement normal ou si elle se présente néanmoins, elle n'est que de courte durée.

Directives pour le personnel

Sur les bases de ce rapport, le comité de direction émettra des directives à l'intention du personnel.

Diagnostic pour grands consommateurs

Notre association est identifiée, par la DGE, en tant que grand consommateur sur la base de la consommation de la STEP. Par conséquent, nous sommes soumis à l'obligation d'effectuer un audit énergétique. Cet audit, subventionné par le canton, est en cours de réalisation.

Quelques chiffres

Les faits suivants ont marqué l'année 2019 :

	2018	2019
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'053'311 m ³ 8'365 m ³	3'109'126 m ³ 8'518 m ³
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	118.1 t.	127.3 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	8 m ³	8 m ³
Matières grasses (fosse à graisse)	19 t.	13.5 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2018	2019
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	23'981 m ³ 66 m ³	19'098 m ³ 52 m ³
Boues déshydratées pour incinération (traitées jusqu'à 35%)	338.5 t.	697.8 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	392 t.	256 t.

Gaz de digestion	2018	2019
Quantité totale du biogaz produit	380'053 m ³	367'791 m ³
Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	371'833 m ³	366'827 m ³
Quantités brûlées par la torchère	8220 m ³	964 m ³
Energie	2018	2019
Consommation d'énergie électrique totale	1'243'728 kWh	1'220'625 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	577'626 kWh	581'609 kWh
Consommation de mazout	163'478 litres	139'559 litres
Pluviométrie	2018	2019
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'021 mm	1'284 mm
Rendement en %	Normes	Rendement total Step
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	>90 %	96 %
Demande chimique en oxygène (DCO)	>85 %	90 %
Phosphore total (Ptot)	>95 %	94 %

Résultat des analyses

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle. Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales à l'exception de :

- 4 x MES (matière en suspension) : (en dessus de 15 mg/l) 20/22/16/21 mg/l
- 2 x DBO5 (demande biochimique en oxygène) : (en dessus de 10 mgO₂/l) 1x 13 mg/l / 1 x 14 mg/l

- 5 x DCO (demande chimique en oxygène) :(en dessus de 45 mgO₂/l) 49/55/58/60 et 61 mg/l
- 8 x rendement Phosphore :(en dessous de 95 %) entre 90 et 94 %

Il importe de rappeler que la DGE a revu ses exigences à la hausse sur les paramètres de DCO (Demande Chimique en Oxygène) et il est difficile de respecter celles-ci en toute circonstance pour une STEP aussi ancienne.

Bilan annuel des boues et déchets

Traitement des boues

Dans le cadre des travaux de vidange du digesteur no 2, nous avons transporté une partie de nos boues liquides dans les stations d'épuration de Morges, Nyon, Rolle et de Terre Sainte (SITSE). Les boues déshydratées ont été acheminées à Vidy et Posieux.

2019 : 256 tonnes de boues séchées + 698 t. de boues déshydratées + 2'239 t. de boues liquides
2018 : 392 tonnes de boues séchées + 338.5 t. de boues déshydratées + 360 t. de boues liquides
2017 : 390 tonnes de boues séchées + 136.7 tonnes de boues déshydratées
2016 : 527 tonnes de boues séchées
2015 : 450 tonnes de boues séchées

Traitement des déchets

La quantité des déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin installé sur le circuit des boues correspond à :

2019 : 127,3 tonnes.
2018 : 118.1 tonnes.
2017 : 108.5 tonnes.
2016 : 87.2 tonnes.
2015 : 86.5 tonnes.

La retenue des petits déchets dans le circuit des boues est en augmentation d'environ 9 tonnes grâce au tamiseur fin.

Bilan énergétique

Production électrique de la Step

La production d'électricité est similaire de celle de 2018 en raison d'une production de biogaz plus faible durant les travaux de révision du digesteur 2.

2019	2018	2017	2016	2015
664'785	668'536	857'813	847'351	799'635

kWh refoulés sur le réseau (kWh)

Nous avons moins refoulé d'électricité sur le réseau (- 2'052 kWh).

2019	2018	2017	2016	2015
18'820	20'872	41'732	22'152	20'438

Achat électricité à la SEIC (kWh)

Nous avons acheté un peu moins d'électricité (- 21'404 kWh).

2019	2018	2017	2016	2015
574'660	596'064	296'958	320'368	277'548

Total kWh utilisés à la STEP

La consommation totale demeure stable (- 1.9 %).

2019	2018	2017	2016	2015
1'220'625	1'243'728	1'113'039	1'112'795	1'016'551

Total kWh utilisés pour la biologie

La consommation électrique pour détruire la matière organique reste stable (+ 0.7 %).

2019	2018	2017	2016	2015
581'609	577'626	545'284	524'009	529'785

Total kW de pointe

Demeure stable (+ 1.3 %).

2019	2018	2017	2016	2015
610	602	583	559	539

Taux de couverture (%) en électricité produite par la STEP (CCF)

Identique à l'année dernière en raison de la révision du digesteur 2.

2019	2018	2017	2016	2015
54.5	53.8	77.1	76.1	78.7

Biogaz (m³)

Production réduite pour les motifs évoqués ci-dessus.

2019	2018	2017	2016	2015
367'791	380'053	468'371	459'905	418'429

Torchère (m³)

La torchère a peu fonctionné.

2019	2018	2017	2016	2015
964	8'220	212	28	828

Mazout (litres)

La consommation est inférieure à 2018 car nous avons moins séché de boues. Le solde a été évacué dans des STEP voisines et incinéré. (- 14.6 %).

2019	2018	2017	2016	2015
139'559	163'478	135'607	117'031	116'888

Eaux (m³)

La consommation d'eau reste importante (+ 7.0 %), notamment en raison des cycles de lavage de la presse à déchets, du laveur de sable, de la vidange de la tour de lavage du sécheur (désodorisation), de la désodorisation du dégrillage, de la quantité de boues à traiter (floculation et dilution), des différentes vidanges et nettoyages (digesteur 2 et décanteurs primaires).

2019	2018	2017	2016	2015
39'033	36'496	24'282	22'152	20'438

Chlorure Ferrique (FeCl₃) (tonne) (Produit pour éliminer les phosphates)

Diminution de la consommation de (- 12.0 %) par rapport à l'année dernière où nous avons augmenté le dosage pendant la période de révision du digesteur 1.

2019	2018	2017	2016	2015
409	465	427	389	374

Floculant (kg) (Produit permettant la séparation de la boue et de l'eau)

En 2018 et 2019, nous avons eu des boues très difficiles à traiter en raison des travaux effectués sur la chaîne de digestion.

2019	2018	2017	2016	2015
9'131	10'778	7'589	7'590	8'259

Ressources humaines

Personnel - situation au 31 décembre 2019

M. Meylan Alain	Chef d'exploitation
M. Chaumont Georges	
M. Vuilliminet Jean-Yves	
M. Bardet Michel	
M. José Duran	Dès le mois d'août 2019

Formation du personnel

Journées techniques :

- Elimination des micropolluants (VSA) à Lausanne.
- Récupération et valorisation de chaleur à Bulle.
- Bilan épuration vaudoise (DGE).

Formation

M. Jean-Yves Vuilliomenet a suivi :

- 5 jours de cours Sécurité et prévention de la santé lors du transport des déchets.
- 6 jours de formation de base en sécurité du travail et a passé avec succès le test final lui donnant le titre d'assistant de sécurité.

Remerciements

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations et de ses connaissances. Cet état d'esprit permet d'optimiser l'entretien de la station et de l'ensemble des installations sises dans le périmètre de l'association.

Quelques remarques

La station d'épuration

La mise en service de cette nouvelle station d'épuration n'interviendra pas avant 2025-2030. Or, notre station d'épuration est arrivée aujourd'hui à sa capacité de traitement maximum soit de 40'000 EH et nos communes vont encore se développer pendant ce laps de temps.

Pour faire face à cette situation, il importe que nous puissions exécuter les entretiens, le remplacement de nos installations dont certaines sont en activité depuis 1980. Ainsi, de nouveaux investissements seront encore envisagés.

Le réseau

Nous profitons de cette opportunité pour remercier les communes d'intensifier, dans la mesure du possible, les travaux de remplacement du système unitaire par un réseau séparatif.

D'autre part, nous avons constaté que des raccordements de collecteurs privés sur notre réseau ont été effectués sans avoir requis l'aval de l'APEC. A cet effet, nous nous permettons de rappeler la directive en la matière à savoir :

« Tout raccordement sur le réseau de l'APEC, qu'il soit communal ou privé, doit être annoncé par la Commune à l'APEC par l'intermédiaire du chef d'exploitation de la STEP, M. Alain Meylan ou directement au bureau Bovard & Fritschél SA.

Le raccordement sur le réseau de l'APEC sera réalisé selon instructions données par l'APEC au maître d'œuvre. Un contrôle du raccordement à fouille ouverte et un relevé de ce raccordement seront effectués par nos soins.

De plus, des mesures complémentaires pour la protection contre les inondations peuvent être exigées en fonction des conditions locales du collecteur intercommunal. Ces dernières sont définies au cas par cas par l'APEC ou son mandataire, de concert avec le maître d'œuvre et la Commune. ».


Conclusions

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de prendre connaissance des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :



Y. Reymond



Le secrétaire :



D. Gaiani

Gland, le 5 mars 2020.